

Revenus pétroliers

M. Shields: Monsieur le Président, les analyses de marché effectuées par les principales maisons de courtage au Canada et aux États-Unis révèlent que le Canada a payé pour acheter Petro-Canada 300 à 500 millions de dollars de plus qu'un prix d'achat normal. Nous avons payé trop cher. Les Canadiens s'en rendent compte et reconnaissent que l'économie canadienne en a souffert. L'argent qui a servi à acheter Petro-Fina a quitté le pays. Il a contribué à faire grimper les taux d'intérêt. Les Canadiens ont alors fait savoir au gouvernement qu'ils ne voulaient pas qu'il procède de cette façon pour acheter d'autres sociétés pétrolières. Cet argent n'a rien fait pour nous. Il n'a ni créé d'emplois, ni découvert de nouveaux gisements, ni accru notre production pétrolière d'un seul baril. Il n'a servi qu'à acheter ce qui existait déjà. Le gouvernement a entendu leur message. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait savoir que le gouvernement utiliserait dorénavant la redevance de canadianisation pour aider le Canada à atteindre l'autarcie pétrolière. Cela peut signifier n'importe quoi. Ou verra bien avec le temps.

L'hon. George Hees (Northumberland): En 1980, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a imposé à la pompe le paiement d'une redevance de canadianisation pour obtenir l'argent dont il avait besoin pour racheter Petro-Fina qui est devenue Petro-Canada. Or, il a fini de régler cet achat il y a neuf mois. La redevance de 4c. le gallon sur le prix de l'essence à la pompe qu'il avait imposée ne se justifiait plus, le gouvernement aurait dû l'abolir. Il ne l'a pas fait. Il continue d'obliger automobilistes et camionneurs à lui verser 65 millions de dollars par mois, ce qui représente jusqu'à maintenant 600 millions de dollars. Si les propriétaires de voitures et de camions avaient pu conserver cet argent, ils auraient pu accroître leurs achats au détail chez nous et redonner ainsi du travail à des milliers de Canadiens actuellement en chômage. Grâce à ces 600 millions de dollars supplémentaires, ceux-ci auraient pu trouver des emplois et accroître notre productivité.

Si l'argent avait pu servir à réduire le prix de l'essence au détail, il aurait rendu le Canada beaucoup plus attrayant pour les touristes. Quatre-vingt-cinq pour cent des revenus du tourisme étranger au Canada proviennent des Américains en visite chez nous. Et 74 p. 100 de ces derniers voyagent en automobile. Tourisme Canada a démontré que la croissance du déficit touristique au Canada est directement reliée à la diminution des voyages en automobile des touristes américains.

Dans un mémoire préparé à l'intention du ministre des Finances (M. Lalonde) ce mois-ci, l'Association canadienne des automobilistes a documenté les chiffres fournis par Tourisme Canada, et il faudrait vraiment les prendre sérieusement en considération. Cet organisme démontre que si le Canada avait conservé en 1981 la part du tourisme international dont il bénéficiait dix ans auparavant, il aurait tout d'abord enregistré des recettes supplémentaires de 2.2 milliards de dollars canadiens; deuxièmement, 154,000 nouveaux emplois y auraient été créés; troisièmement, il aurait pu éponger son déficit au chapitre du tourisme de 1.1 milliard de dollars; quatrièmement, les revenus des particuliers se seraient accrus de 3.9 milliards de dollars; cinquièmement, le gouvernement aurait pu percevoir un milliard de plus en impôts; et sixièmement, l'industrie touristique aurait pu réinvestir des revenus supplémentaires de 350 milliards.

Il est indispensable, monsieur le Président, que l'on prenne des mesures immédiates en vue d'accroître le tourisme automobile afin d'assurer une relance économique positive au Canada. Peu importe l'objet du projet de loi C-14, le fait demeure que le gouvernement recueille des recettes fiscales de 600 millions de dollars et qu'on ignore l'utilisation qu'il entend en faire.

J'aurais une suggestion à faire au gouvernement au sujet de l'utilisation de cette somme. Un très grand nombre de Canadiens se trouvent dans une situation financière précaire et le gouvernement leur doit assistance. Ce sont les personnes qui n'ont pu profiter des prestations de maternité et, par la suite, des allocations familiales. Elles se sont nourries, vêtues et instruites sans l'aide du gouvernement. Elles n'ont pu compter sur l'assurance-maladie.

Pourtant, elles ont, au cours des deux grandes guerres et de quelques conflits mineurs, en temps de paix, et lors de la grande crise de 1929, joué un rôle probablement inégalé dans l'histoire de notre pays. Elles n'étaient pour rien dans l'inflation et n'avaient pas contribué à notre dette nationale. Elles sont victimes des circonstances. Elles ne sont plus en mesure de se défendre énergétiquement et leurs défenseurs se font rares. Leur revenu se situe en-dessous du seuil de pauvreté et lorsque la conjoncture est difficile, ce sont les premières à en pâtir.

Bon nombre de ces personnes ont pris leur retraite avant 1966, date à laquelle le Régime de pensions du Canada est entré en vigueur et elles n'ont donc aucun droit maintenant ni aux prestations prévues dans le cadre de ce régime ni aux prestations de décès plus tard. J'ai écrit à maintes reprises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) pour lui parler de nos vieillards dont bon nombre n'ont pas de quoi vivre. Voici ce qu'elle m'a répondu le 6 octobre 1983:

Étant donné que les prestations du supplément du revenu garanti ne suffisent pas à mettre les personnes seules à l'abri du besoin, le gouvernement est bien décidé à les majorer dès qu'il en aura les moyens.

Le gouvernement a promis de venir en aide à ce groupe de Canadiens dans le discours du trône du 7 décembre. Voici ce qu'il a déclaré:

Le gouvernement déposera donc un projet de loi pour augmenter le supplément destiné aux personnes à la retraite vivant seules et fournir ainsi une aide accrue à plus de 700,000 d'entre elles.

Or, il y a presque deux mois de cela, monsieur le Président. Le gouvernement a présenté d'autres projets de loi depuis lors, mais il n'a pas respecté la promesse qu'il avait faite envers ces personnes en adoptant une mesure qui pressait pourtant.

• (1650)

Qu'est-ce que M^{me} le ministre entend quand elle dit: «quand le gouvernement en aura les moyens»? Le gouvernement touche 65 millions depuis neuf mois à des fins non précisées, ce qui fait en tout 600 millions dans ses caisses. Ces 600 millions devraient être employés immédiatement pour remonter le revenu garanti de ces personnes âgées nécessiteuses jusqu'au niveau du seuil de la pauvreté défini par le Conseil national du bien-être social, et de préférence au-dessus. Le ministre devrait présenter en priorité un projet de loi, qu'elle a promis si souvent et qui était encore promis dans le discours du trône, pour que les augmentations puissent continuer quand le fonds sera à sec.